



Mont
Saint
Aignan

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

<p>CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX déposée le 03/06/2025 par : Selarl Pharmacie de la Vatine demeurant à : Carrefour Mont-Saint-Aignan 76130 Mont-Saint-Aignan représenté par : Monsieur Laurent PAVARD pour : Travaux d'aménagement sur un terrain sis à : Centre Commercial Carrefour Mont-Saint-Aignan 76130 MONT-SAINT-AIGNAN</p>	<p>AUTORISATION DE TRAVAUX n° AT 076 451 25 00015 2025.1112 Parcelle(s) concernée(s): AH225 : 34692 m²</p>
--	--

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
 Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
 Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
 Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 31/07/2025,
 Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 03/07/2025,

ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **17 SEPT 2025** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.



le 09/09/2025
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine